



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Page 1 sur 7

L'épilepsie est une prédisposition aux convulsions récurrentes. L'épilepsie est due à des vagues soudaines d'hyperactivité dans le cerveau qui provoquent des « crises », dont la forme, la violence et la fréquence varient selon où survient l'activité cérébrale anormale. Les crises peuvent se manifester sous diverses formes.

A. Plan de soins personnalisé

Procédures pour élaborer un plan de soins personnalisé de l'élève et en faire la mise en oeuvre.

1. Demander aux parents, au tuteur ou à la tutrice, d'informer l'école d'un diagnostic d'épilepsie. Le parent rencontre la direction de l'école pour discuter de la façon d'informer le personnel scolaire et la façon de reconnaître les signes qui indiquent que l'élève est en train de vivre une crise épileptique.
2. Demander au personnel scolaire de participer à un programme d'éducation et de formation sur l'épilepsie afin d'apprendre à reconnaître les signes, y compris les procédures d'urgence.
3. Établir, en collaboration avec les parents, le tuteur ou la tutrice de l'élève épileptique, un plan de soins personnalisé (Formulaire GNO-A22), c'est-à-dire une fiche qui contient :
 - a) une photographie de l'élève;
 - b) des renseignements précis sur le type de surveillance requis;
 - d) les médicaments ou les doses à administrer;
 - e) la fréquence de la surveillance;
 - f) les signes d'épilepsie et les prochaines étapes;
 - g) un plan de prévention durant une crise épileptique;
 - h) une procédure d'urgence incluant les coordonnées de personnes à joindre en cas d'urgence ainsi que les procédures à suivre pour traiter la crise épileptique;
 - i) des précisions concernant les mesures à prendre suite à une crise épileptique;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Page 2 sur 7

-
- j) des détails sur un plan quotidien de communication entre l'élève, les parents/les tuteurs et l'école
 - k) un plan de transport à l'hôpital;
 - l) les numéros de téléphone des parents, du tuteur ou de la tutrice et d'autres contacts en cas d'urgence.
4. Placer des affiches décrivant les signes de l'épilepsie dans les endroits clés partout dans l'école.
 5. Vérifier l'information médicale fournie dans les formulaires d'inscription et la répertoire dans TRILLIUM.
 6. Vérifier chaque année l'exactitude des renseignements contenus dans la fiche pour s'assurer que l'information est toujours valide. Mettre à jour la photo de l'élève.
 7. Avec la collaboration et la participation du ou de la titulaire, prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **dans la salle de classe** :
 - a) Laisser la crise épileptique suivre son cours. Rester calme et expliquer à la classe ce qui arrive;
 - b) Éliminer les dangers possibles pendant une crise épileptique;
 - c) Reconnaître la différence entre une crise typique et une situation médicale urgente;
 - d) Rassurer l'élève et la classe une fois que la crise est terminée.
 7. Prendre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de l'élève **à l'extérieur de la salle de classe** :
 - a) des plans sont prévus pour assurer la sécurité au cours des sorties éducatives ou des activités parascolaires, ou pendant les activités tenues dans une autre salle de classe;
 - b) la compagnie de transport et son personnel doivent être informés des élèves épileptiques;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Page 3 sur 7

- c) les plans d'urgence sont revus avec les enseignants et enseignantes et les bénévoles avant chaque sortie éducative;
- d) s'assurer que l'élève, ou l'enseignante ou l'enseignant chargé de la surveillance, ait en tout temps accès à un échange de vêtements selon le besoin;
- e) le personnel apporte avec lui les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence;
- f) le personnel apporte avec lui le plan de soins personnalisé;

B. Plan d'intervention sur l'épilepsie au niveau de l'école

Tous les enfants épileptiques, aussi indépendants qu'ils soient, doivent pouvoir compter sur le soutien d'adultes attentionnés en qui ils peuvent avoir confiance, que ce soit à l'école ou ailleurs. Les précautions varieront en fonction :

- des signes de l'épilepsie;
 - du type de crise épileptique (avec ou sans convulsions) ;
 - de l'âge et de la maturité des élèves épileptiques;
 - les accommodements recommandés pendant et suite à une crise;
 - les directives liées aux absences dues à des rendez-vous médicaux.
1. La direction de l'école doit établir un plan d'intervention sur l'épilepsie au niveau de l'école afin de :
 - a) communiquer au personnel l'identité des élèves épileptiques ainsi que le type de soins médicaux et le type de surveillance requis et rendre accessible cette information en la plaçant aux endroits pertinents (p.ex. salle de classe, salon du personnel, bureau de l'administration);
 - b) prévoir où et comment les médicaments seront entreposés à l'école et durant toute activité conduite sous la responsabilité de l'école;
 - c) s'assurer que le personnel de l'école reçoive l'information et la formation pertinente sur l'épilepsie, au début de chaque année scolaire;



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Page 4 sur 7

- d) informer les autres élèves concernés de la présence d'élèves épileptiques et leur demander leur coopération pour réduire les risques de crises, sauf si les parents des élèves épileptiques s'y opposent par écrit;

Une copie de ce plan est conservée au bureau de la direction. Ce plan est revu au moins une fois par an, au début de l'année scolaire, avant le 30 septembre.

RESSOURCES

Appuyer les enfants et les élèves de l'Ontario ayant des affections médicales (épilepsie), Ministère de l'Éducation

A Guide for Teachers : Epilepsy; Epilepsy education Series;
<http://epilepsyontario.org/wp-content/uploads/2017/12/guideforteachers.pdf>

Epilepsy Ontario; <http://epilepsyontario.org/>

RÉFÉRENCES

Note Politique/Programmes n°161 du 28 février 2018 : Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie) dans les écoles

LIGNES DE CONDUITE AFFÉRENTES

B-001 Administration de médicaments

B-002 Sorties éducatives, culturelles et sportives

B-032 Élèves souffrant d'affections médicales prédominantes



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Annexe A – Plan d'intervention sur l'épilepsie au niveau de l'école

Le document se veut un aide-mémoire à l'intention de l'école qui accueille des élèves épileptiques. Les principales mesures à prendre pour offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire y sont résumées.

Mesure	Responsable	Échéancier	√
Identifier les élèves épileptiques.	Direction / Parents, tuteurs	Lors des inscriptions et annuellement, au mois d'août	
S'assurer que tous les renseignements ont été recueillis auprès des parents ou tuteurs / élèves pour pouvoir préparer / revoir le plan de soins personnalisés de l'élève <ul style="list-style-type: none">- GNO-A23- GNO-A38, le cas échéant- GNO-A22 (plan de soin)	Direction	Août et dès que des changements surviennent	
Vérifier la date d'expiration des médicaments.	Direction	Août	
Partager le plan de soins personnalisés des élèves épileptiques avec le personnel qui travaillera directement avec ces élèves .	Direction	Août	
S'assurer que les médicaments seront portés ou rangés selon le plan établi dans un endroit facilement accessible et sécuritaire	Direction	Août	
Afficher les fiches / plans d'urgence à des endroits accessibles (p.ex. salle de classe, salon du personnel, secrétariat)	Direction / Secrétaire	Août	
Aviser les services de transport	Direction	Août	



Adoptée :
Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019
Modifiée :

scolaire qui sont les élèves épileptiques.			
Vérifier que l'information est à jour dans Trillium	Direction / Secrétaire	Septembre	
Partager l'information suivante avec tous les membres du personnel de l'école, avec le consentement des parents ou tuteurs <ul style="list-style-type: none">- Liste des élèves épileptiques- Mesures de prévention à suivre en classe et lors des sorties- Plans de soins personnalisés- Lieu de rangement des médicaments- Procédures d'urgence lors d'une crise épileptique exceptionnelle Revoir ces informations avec les membres du personnel suppléant (placées au guide à l'intention des membres du personnel suppléant)	Direction Direction	Septembre Lorsque la suppléance se présente à l'école le matin	
Offrir à tout le personnel de l'école de l'information sur l'épilepsie ainsi que de la formation sur la reconnaissance des signes d'une crise épileptique	Direction, parent ou tuteur ou membre du personnel infirmier des Services de santé publique	Septembre	
Informers les autres élèves concernés de la présence d'élèves épileptiques et les sensibiliser aux signes et aux crises	Personnel enseignant	Septembre	



Adoptée :

Révisée (Comité LDC) : le 6 février 2019

Modifiée :

Page 7 sur 7

Mettre à jour le plan de soins personnalisés de l'élève (p.ex. photo à jour, nouvelle posologie)	Direction / Secrétaire	Dès que des changements surviennent et au mois d'août de chaque année	
--	------------------------	---	--